

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an 3
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

PAUVRES FOUS!

Parce que j'ai fortement relevé les incongruités du journal de chantage, je suis traité d'ubiquiste!!! oui, ubiquitous!!! j'offre une belle prime à celui qui m'expliquera le rébus; une belle prime: le respect filial par le belge Bouzin, et un tuyau aux courses, par son correspondant. Ubiquiste? Quésaco?

Ils sont fous dans cette feuille à scandale, mais fous à lier, pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se rendre compte d'une chose, c'est qu'en réponse à une proposition républicaine, patriotique de M. Hennape, ils répondent par les idioties des cerveaux fêlés qui correspondent avec la feuille à chantage. En effet, fêter le cinquantenaire du Suffrage universel pour ses blackboulés éternels, par ces rébus électoraux. C'est une monstruosité. Il vaut mieux être souteneur, maître chanteur ou boockmaker.

Allons les fous, à Charenton, et plus vite que ça, et ne continuez pas vos ordures, car ce n'est plus avec ma plume que je vous ferai l'honneur de vous répondre, mais avec mes bottes. En attendant, qu'on les douche! Cela les calmera.

E. HUBY

La Gazette de Neuilly a reçu la lettre suivante:

Nanterre, le 3 Mars 1898

Monsieur le Directeur de la Gazette, Le journal la Gazette me fait, dans son dernier numéro, une réclame gratuite dont je suis fort heureux.

Si, aujourd'hui, la Gazette me fait l'honneur de m'attaquer, il n'en fut pas toujours de même. Ondoyant et divers, ce journal, suivant ses intérêts du moment, exalte ou maltraite les hommes publics, surtout ceux qui n'ont, comme moi, jamais varié dans leurs convictions.

Absolument décidé à ne plus laisser passer une ligne sans y répondre, comme c'est mon droit, je me bornerai cependant, à chacune de vos attaques, de répliquer par un extrait de votre journal la Gazette, mais à l'époque où elle était dirigée par l'honorable et

Fédération des Maires

du Département de la Seine

Les Maires des communes du département de la Seine se sont réunis, le mardi 2 mars, à midi, en un banquet amical, sous la présidence de Monsieur Achille Hennape, Maire de Nanterre, au restaurant de la Terrasse, boulevard Montmartre.

Dans un discours empreint des sentiments les plus patriotiques, animé de l'esprit le plus sincèrement républicain, M. Hennape a développé le but de cette réunion fraternelle.

M. Hennape avait pris l'initiative de ce banquet dans le but de célébrer le Cinquantenaire de l'établissement, en France, du suffrage universel.

Ils sont rares les républicains qui ont songé à fêter cet anniversaire glorieux; et, vraiment, à la veille des élections, les vieux démocrates de 1848 mériteraient qu'on se souvienne que c'est à leur héroïsme que nous devons notre droit de vote.

Le sympathique Maire de Nanterre avait encore le désir, qu'il a heureusement réalisé, de grouper tous ses collègues et de constituer une Fédération des Maires de la Seine dont l'action utile ne tardera pas à se manifester.

Très éloquemment, M. Hennape a tracé, en ces termes, le but du groupement qu'il préconisait:

Discours de M. Hennape
Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu répondre à l'appel qui vous a été adressé. Comme vous le savez, notre but, en venant ici, est d'échanger nos vues, au

sympathique Léopold Bouzin père et rédigée par des hommes de conviction qui n'ont jamais voulu transiger avec leurs principes, ni trafiquer de leur plume. A la Gazette d'aujourd'hui, je me bornerai donc d'opposer la Gazette d'hier. L'opinion publique jugera.

A. HENNAPE.

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, savent qu'en 1833, cette idée de réunion des diverses municipalités du Département a été bien accueillie. Jusqu'en 1890, elle a fonctionné et rendu d'importants services. A cette époque, mes collègues m'avaient confirmé dans mes fonctions de Président. Ayant eu l'insigne honneur de combattre le boulangisme, mais ayant échoué dans cette entreprise, je crus devoir, soucieux des prérogatives du suffrage universel, donner ma démission de maire et par conséquent de Président de la Conférence municipale des Maires du Département de la Seine.

Je réunis à cet effet, mes collègues dans le Salon des Familles à Saint-Mandé, et je proposais un nouveau bureau, lequel fut nommé. Malheureusement, ceux qui furent désignés n'acceptèrent point, et la Conférence sommeille depuis cette époque.

Et cependant, des questions importantes, telles que: tramways, eaux, égouts, trains ouvriers, etc. etc. auraient dû aider à resoudre les liens qui semblaient rompus.

Quoiqu'il en soit, sur l'initiative de citoyens dévoués à la chose commune, ces intérêts ont été défendus et le sont encore; nous ne pouvons que les en féliciter et les encourager dans cette voie; mais à côté de toutes ces questions, il en est qui, pour être tranchées, ont besoin d'être étudiées par des hommes ayant le savoir et l'expérience des affaires municipales.

Pour n'en citer qu'une, je vous parlerai du fonds de secours attribué à M. le Préfet, pour être distribués, non au prorata de la population, mais bien aux communes pauvres ou intéressantes. Il y a là entre toutes nos communes un lien de solidarité et nous nous demandons quelle situation va être faite aux petites communes, lorsque les plus importantes vont être fondues avec la capitale.

Cette question et beaucoup d'autres du même genre, nous font souhaiter que ceux qui ont charge de gérer les intérêts de leur population, ajoutent aux sacrifices qu'ils s'imposent déjà, un surcroît de travail qui pourrait être mensuel ou trimestriel, selon que vous le jugerez utile.

Vous connaissez, Messieurs, le proverbe « l'Union fait la Force »; or, individuellement, vous savez par expérience, qu'on ne peut obtenir ce que groupés nous serons en droit d'exiger des administrations et des pouvoirs publics!...

N'oubliez pas, Messieurs, que vous êtes ici les représentants directs du suffrage universel, que vous êtes, en France, les seuls élus dont les lourdes fonctions ne sont pas rétribuées et qui travaillant, comme mineurs, sous le contrôle de fonctionnaires rétribués, avez seuls la responsabilité pécuniaire et morale de l'administration qui vous est confiée. (Marques d'approbations).

Vous figurez-vous les soixante-seize représentants de la banlieue: maires, adjoints ou délégués des Conseils municipaux, venant au nom d'une population de près d'un million d'habitants, appeler l'attention publique ou administrative sur une question examinée par vous.

N'est-ce pas là une force considérable qui, sagement dirigée, peut exercer une heureuse influence sur les destinées du pays?

Et qui donc, parmi les républicains sincères, oserait soutenir que cette réunion d'hommes, désintéressés personnellement mais dévoués à la chose publique, pourrait courir le risque d'être un danger pour la société?

Il ne peut s'en trouver. Aussi, partant de ce principe, combien ces questions fondamentales de la révolution de 1789 pourraient être utilement étudiées au point de vue matériel, intellectuel et social? La Révolution, comme je le rappelle lors du centenaire de la nuit du 4 août 1793, où les privilèges et monopoles ont été abolis, ne peut se développer que par le jeu bien assuré et bien compris du suffrage universel, dont nous fêtons aujourd'hui le cinquantenaire.

Il a fallu une autre révolution pour donner au peuple l'Instruction gratuite laïque et obligatoire.

C'est vous, Messieurs, qui êtes chargés d'assurer le fonctionnement du suffrage universel et de l'Instruction, vous êtes compétents sur ces questions.

Rappelez-vous qu'une grande Exposition va ouvrir le siècle futur, il importe qu'à ce moment, si vous ne voulez pas laisser la France en arrière des autres nations vous apporterez les études qui permettront de résoudre ces problèmes.

Or, si cette organisation que nous vous demandons aujourd'hui de constituer pour le département vient à s'étendre par toute la France, voyez ce que l'on pourrait attendre d'un Comité des Maires de France, composé du président de chacun des départements, pour venir à un Congrès, discuter avec compétence les questions industrielles, commerciales, agricoles et ouvrières, étudiées dans leurs comités respectifs.

Et qui sait aussi, si, derrière cette idée de Congrès des Maires de France, il n'y a pas, lors des dangers publics, une consultation utile à recueillir pour nos gouvernants et une sécurité pour la France et pour la République!... Quoi qu'il en soit, Messieurs, pour

M. M^{ME} PERARDEL

AGENCE DE Vente et Location de Maisons
29, Boulevard du Couchant

GRAND MAGASIN DE CHAUSSURES
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
Ancienne Maison FROMONT

MAUMONT, Succ^r

Chaussures de Fatigue et de Luxe
Spécialité pour dames, fillettes et enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

A VENDRE pour construire villas, terrain très bien situé, clos de murs, 2.300 mètres, pouvant se diviser.
Renseignements: 18, boulevard du Levant.

Bachelet père

ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
76, Rue du Chemin-de-Fer

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900
Tirage le 25 Février

Gros Lot: 500,000 francs
Envoyer 2 fr. pour recevoir un numéro à option

BANQUE DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE
Fondée en 1883
18, RUE DE PROVENCE. — PARIS

V. RAGOT

MÉDECIN - VÉTÉRINAIRE
Successeur de M. BARD

1, Rue des Bois, 1
RUEIL

STATION TRAMWAYS RUEIL-VILLE
Avant 9 h. et de 1 h. à 2 h.

G. A. BARON

Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895

TRAVAUX DE PRÉCISION
Pièces de tours sur bois et sur tous métaux
Travail à Façon

USINE A VAPEUR
Installation, neuf et entretien d'usines en tous genres

Bicyclettes et Tandems sur commande
Location

Réparation de Machines en tous genres
Ci-devant, 7, Rue du Chemin-de-Fer

Transféré actuellement:
15, Rue Saint-Germain, 15
NANTERRE (Seine)

Personne, très recommandable, demande à faire des écritures commerciales ou pour entrepreneurs, le soir, à domicile ou chez lui. — S'adresser au bureau du journal.

A LA COIFFURE MODERNE

GRANDS SALONS DE COIFFURE DE LA GARE

E. CAUCHOIS

Professeur diplômé des Ecoles et Académie de Coiffure de Paris

82, Rue du Chemin-de-Fer, NANTERRE (Seine)

POSTICHES, PARFUMERIE
Articles de Toilette

VOILES & PARURES DE MARIÉES
VENTE & LOCATION

CHAPPELLERIE DES ÉLÉGANTS
POSE DE CRÈPE
Coup de Fer instantané
Cravates et Boutons de Chemises

PRIX MODÉRÉS

SALON & ENTRÉE SPÉCIALE POUR DAMES & L'APPLICATION DE LA TEINTURE

NOIR TRAVAUX DE LUXE COULEURS

CELEBRITE IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE PERFECTION

FONDÉE EN 1899

EDMOND HUBY

NANTERRE — 36, Rue Saint-Germain, 36 — NANTERRE

Succursale à RUEIL, 22, rue de Maurepas

BILLETTS DE DÉCÈS en 1 heure depuis 15 francs le cent

Billets & Cartes de Mariage DEPUIS 4 FR. LE CENT

CARTES DE VISITE A LA MINUTE depuis 1 fr. 25 le cent

Cartes de Bals, de Menus, de Naissances

CARTES DE COMMERCE EN TOUTS GENRES

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES ET DE Travaux pour la Publicité

JOURNAUX, BROCHURES STATUTS Comptes Rendus, Prix-Courants PROSPECTUS, PROGRAMMES, CIRCULAIRES

Factures, Registres, Têtes de Lettres ENVELOPPES

LIVRES A SOUCHES, MANDATS

Quittances de Loyer

CONGÉS, ENGAGEMENTS

ECRITEAUX POUR LOCATION

Reliure & Brochure

Toute personne commandant une Circulaire ou un Travail de Publicité quelconque de la valeur d'au moins 10 francs a droit, gratuitement, à un Annuaire-Guide de la Ville, contenant les adresses des Habitants

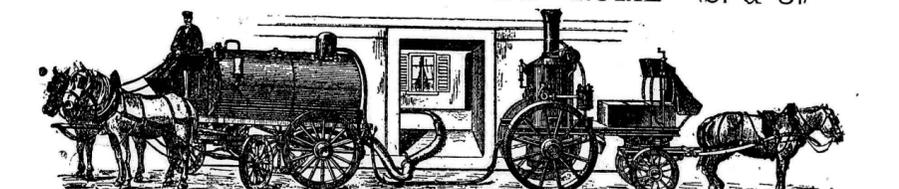
Toute personne commandant des Billets de Décès pour la valeur d'au moins 10 francs a droit, gratuitement, à un Annuaire-Guide et à une boîte du désinfectant énergique La Mentholéine

PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

COURONNES FUNÉRAIRES

PAPETERIE - ARTICLES DE BUREAU

VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL (S.-&-O.)



Ancienne Maison V^{ie} BALLAY

ALEXANDRE LE BOTMEL, Succ^r

Rue des Châteaupieds. — Avenue du Chemin-de-Fer

PRIX: 5 FRANCS LE METRE CUBE

Spécialité pour Epuisement de Pièces d'Eau, Purins et Citernes

SERVICE DE JOUR ET DE NUIT

SERVICE SPÉCIAL DE BATEAUX-CITERNES POUR VIDANGES

Autorisé par la Municipalité

USINE A GAZ DE RUEIL

Prix à l'usine Rendu en cave Livraison à domicile

N° 0 tr. 40 | 1 fr. 50 | dans les 24 heures

N° 1 1 fr. 30 | 1 fr. 40 | de la commande

N° 2 1 fr. 20 | 1 fr. 30

Grésillon 1 fr. 00 | 1 fr. 10

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 5 centimes.

Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 10 centimes.

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 25

Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 50

NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

FER BRAVAIS

TONIQUE et RECONSTITUANT
ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque.

Imp. E. HUBY, 36, rue St-Germain, à Nanterre. et 22, rue de Maurepas à Rueil.

entrer dans notre rôle plus modeste, les questions d'intérêts généraux à nos communes : gaz, eaux, routes, chemins de fer, tramways, etc., sont des champs assez vastes pour donner cours à nos travaux.

J'appelle donc toute votre bienveillante attention sur ce point; et, en attendant sa réalisation je demande, Messieurs, à lever mon verre à l'Union des Maires du département de la Seine et à l'Union des Maires de France !!!

(Applaudissements).

Il en est effet au moins étrange, que les délégués les plus directs du Suffrage populaire, soient tributaires d'agents salariés, dont l'honorabilité est assurément incontestable, mais qui ne sont nullement qualifiés pour trancher les nombreuses questions qui intéressent nos communes.

La Fédération des Maires de la Seine est donc aujourd'hui, officiellement constituée. Elle représente les 76 communes du département, soit près d'un million d'habitants.

L'action de ce groupement sera des plus utiles; et, quand ses délégués signaleront des abus aux pouvoirs publics, ceux-ci seront obligés de les écouter et de leur donner légitime satisfaction.

Le premier pas est franchi, le principe est posé.

La Fédération des Maires de la Seine grandira, son dévoué fondateur est homme d'initiative et d'énergie.

Il veut réaliser le plus généreux programme en étendant son action sur le pays tout entier. Toutes les communes de France se solidariseront, se grouperont par départements et lors de la grande Exposition universelle de 1900, il espère bien réunir un grand Congrès des Maires de France.

Les assises des délégués de toutes les communes de la République Française, auront un retentissement considérable.

Qui donc, en effet, mieux que les chefs élus des municipalités, pourraient apporter dans les questions de budget, de commerce, d'agriculture, d'enseignement, d'assistance, des avis plus utiles, plus autorisés.

Gambetta, le grand citoyen, a dit que le Sénat était le grand Conseil des Communes de France. Il était inspiré par le vaste et généreux idéal politique qui fut le guide de sa grande et noble existence.

M. Hennape, plus modestement, veut réaliser les assises communales de la République Française, en dehors des irritantes questions de partis.

Tous les bons citoyens seront avec lui, encourageront son initiative et lui donneront leur concours.

Réorganisation de la Fanfare Municipale

Enfin, nos efforts ont été couronnés de succès!

La Fanfare municipale réorganisée sur de nouvelles bases que nous essayerons de rendre très solides, va, dans quelques semai-

nes, faire entendre ses plus joyeux accents.

Dimanche dernier, le plus grand nombre des musiciens instrumentistes de Nanterre, a répondu à l'appel de l'administration municipale et des gens dévoués qui veulent bien se consacrer à la réorganisation de la Fanfare.

Dans quelques jours nous publierons les statuts complets.

Dès à présent, nous pouvons croire que toutes les difficultés provenant d'une liquidation, seront évitées puisque, en somme, ce n'est qu'une continuation.

Espérons que l'active et intelligente impulsion que vont donner à la société MM. Walter, comme directeur, et Noinville, comme sous-chef, amènera d'excellents résultats.

Pour notre part, nous offrons cordialement à la fanfare municipale réorganisée, nos meilleurs souhaits de bienvenue et lui prédisons un long avenir.

Les jeunes gens qui désirent apprendre la musique instrumentale sont informés que les cours de solfège commenceront dès les premiers jours de cette semaine, ils peuvent dès à présent se faire inscrire, dans nos bureaux, ou chez le sous-chef de fanfare, M. Noinville, rue du Sanglier.

De nombreux instrumentistes en parfait état, sont à la disposition des instrumentistes connaissant déjà la musique.

L'Eclair produisait ces jours derniers l'article suivant paru dans la Paix :

Voici qu'un nouveau témoignage, en faveur de la filiation de Louis-Charles de Bourbon, duc de Normandie, présentement sculpteur sur bois, à Bréda (Hollande), vient se joindre à la multitude des témoignages antérieurs. Nous le produisons tel qu'il nous parvient :

Je soussigné, Charles de Ricaris, ingénieur électricien, diplômé, ex-ingénieur, électricien de l'Etat Français, du département de la Seine, de la Ville de Paris, des Chemins de fer français, etc., lauréat et membre de plusieurs académies et sociétés savantes de France et de l'étranger, ingénieur principal des mines d'or de la Gardette, département de l'Isère (France), demeurant et domicilié à Bourg d'Oisans, même département, certifié devant Dieu et devant les hommes, sur l'honneur, en mon âme et conscience ce qui suit :

Dans le courant du premier trimestre de l'an mil huit cent nonante six, feu Monsieur Jacques Jacobus, Wynnhamer, suédois, en son vivant ancien capitaine — ingénieur des Domaines de la couronne du Royaume des Pays-Bas et secrétaire particulier de feu Sa Majesté Guillaume II, Roi des Pays-Bas, m'a narré un grand nombre de fois et m'a certifié autant de fois avoir assisté, en ces dites qualités de fonctions, officiellement aux funérailles de Louis XVII, (je dis Louis dix-sept), de France, fils de feu Sa Majesté le roi Louis XVI, roi de France et de feu Sa Majesté la reine Marie Antoinette, sa femme, funérailles dans lesquelles la cour du royaume des Pays-Bas était officiellement représentée et qui a fait rendre au défunt les honneurs royaux et a pris officiellement le deuil.

Le soussigné déclarant que feu le sieur Wynnhamer est décédé le samedi treize juin mil huit cent soixante-six à Rueil, département de Seine-et-Oise, France. En foi de quoi je lui délivre le présent pour servir à la manifestation de la vérité et servir ce que droit.

Bourg d'Oisans, le dix février mil huit cent soixante-huit.

Ch. de RICARIS.

Cet article contient quelques erreurs de dates, dues sans doute à un lapsus calami. M. Wynnhamer est décédé le 13 Juin 1896, et l'article de M. de Ricaris est du 10 Février dernier.

On a tant écrit sur ce sujet pour et contre la mort de Louis XVII au Temple, qu'on ne devrait accueillir des affirmations de la nature de celle-ci qu'avec la plus grande réserve et en recherchant avec soin d'où elles émanent, et dans quel but elles sont produites.

Je sais bien que l'auteur, dans une énumération de titres plus pompeux que sérieux, a cherché à établir que son affirmation est celle de quelqu'un; malheureusement pour quiconque a connu de Ricaris, il s'abuse peut-être un peu.

A Rueil, aussi bien qu'à l'administration des mines de la Gardette, à Londres et, ailleurs où de Ricaris a laissé des traces de son passage, à Bourg d'Oisans, où il a travaillé sous le nom de Peytel, pour faire perdre sa piste, on vous dira ce que valent les promesses, les engagements et la notoriété de de Ricaris.

Après avoir essayé de tout et se trouvant sur le pavé, il fut recueilli par hasard chez M. Wynnhamer dont le fils était l'ami de de Ricaris. Après avoir vécu de privations d'abord et d'expéditions en suite, il embrassa une carrière où il eut quelques succès. Ses victimes sont prêtes à attester sa supériorité de teneur, mais c'est tout. Il pourrait jurer devant tous ses créanciers, et ils sont nombreux, qu'il les paiera un jour, qu'il n'en croirait rien. Pourquoi attacherait-on plus d'importance à son affirmation touchant la mort de Louis XVII ? Il doit être en ce moment aux abois et cherche un gogo entiché de cette idée, et qu'il voudrait bien taper de la forte soume.

Partisans de Naundorff! la main à la poche.

Nous compléterons ces renseignements sur de Ricaris, par l'avis suivant extrait du Rouen industriel du 3 février dernier.

AVIS CONCERNANT M. DE RICARIS dit PEYTEL. — Nous rappelons que le sieur de Ricaris qui s'est fait appeler Peytel à Bourg d'Oisans d'Avril à Novembre 1897, est un ancien employé congédié à fin octobre dernier.

Il n'est plus rien à la Compagnie des Mines de la Gardette et n'a aucun droit au titre qu'il s'attribue d'ingénieur principal de cette Compagnie.

Epilogue

Au dernier moment, nous apprenons que M. Wynnhamer fils, se propose de protester d'une façon énergique contre l'attestation de de Ricaris qui n'est d'après lui qu'un tissu de mensonges, cela ne nous surprend nullement. Ajoutons, toujours d'après la même source, que de Ricaris qui se faisait appeler Peytel à Bourg d'Oisans se nomme réellement Charles-Elie Seguin.

Quel fumiste !...

BANQUET DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA SEINE

Mardi à midi, un grand nombre de municipalités du département de la Seine s'étaient fait représenter au banquet, que M. Hennape, maire de Nanterre, avait organisé, pour essayer de reconstruire la conférence municipale.

Le repas très bien servi, par la maison Roncay, restaurant de la Terrasse, passage Jouffroy, sur le boulevard Montmartre, a été des plus cordiaux.

Au dessert, M. Hennape a lu les lettres d'excuses de plusieurs municipalités empêchées, pour diverses raisons, d'assister au banquet.

M. Hennape a donné également lecture des lettres émanant de municipalités apportant leur entière adhésion à la re-

constitution de la Conférence municipale.

M. Addenet, maire de Genevilliers appuie énergiquement cette idée, ainsi que M. Beaudoin, maire de Vanves et M. Gentreu, maire de Suresnes, et, tous les trois, donnent d'excellentes raisons, que la place ne nous permet pas de reproduire, pour en prouver l'utilité incontestable.

M. Hennape prononce, alors, le remarquable discours cité plus haut et qui est couvert par de chaleureuses acclamations.

Après un échange de vues auxquelles prennent part MM. Baudouin, de Vanves; Addenet, de Genevilliers; Collot, de Châtillon; Hennape, de Nanterre; Gourdault, de Boulogne; Quintainne et Floquet, de Saint-Denis; Quétygn, Thibout Xavier, Thibout Henri, d'Epigny; Palouzié, Vallet, de Saint-Ouen; Tulau, de Pierrefite; Vieujot, de Villetause; Descouings, de l'Île-Saint-Denis; Cheson, de Bois-Colombes; Damoiselet, Durin, de Noisy-le-Sec; Maxent, de Saint-Maur-les-Fossés; Banès, de Brie-sur-Marne; Lecoq, Bihour, du Perreux, de la réunion décide d'adopter le principe de la Conférence municipale qui prendra le titre de « Fédération des Maires du département de la Seine ».

M. Hennape met aux voix les statuts suivants, qui sont adoptés à l'unanimité.

STATUTS

Art. 1^{er}. — La Fédération des Communes se compose des Maires et Adjointes des communes de la Seine en fonctions et des anciens Maires ou anciens Adjointes faisant partie d'un des corps électifs du Département.

Elle se composera en outre d'un délégué que chaque Conseil Municipal choisira dans son sein.

Art. 2. — Elle ne traite que les questions administratives; il est tenu compte des vœux émis à la majorité des voix.

Art. 3. — Elle se réunit à Paris tous les 3 mois, le 2^e samedi des mois de Mars, Juin, Septembre, Décembre, dans un local adopté par elle. Toutefois en cas d'urgence, le Président pourra convoquer la réunion en dehors des dates fixées.

Art. 4. — La réunion est fixée à 4 h. très précises et terminée à six heures.

Art. 5. — Il sera remis un jeton de présence d'une valeur de 3 francs, aux membres qui assisteront à la réunion.

Après avoir évoqué le souvenir de notre confrère Du Tarte (qui était directeur de l'Eclairer de St-Ouen), décidé il y a peu de temps, notre président adresse des félicitations à notre sympathique syndic M. Monvoisin, de la Voix des Communes, qui vient d'être promu officier d'Académie, et des remerciements à M. Hennape qui, le premier, s'est inscrit comme fondateur.

M. Dhavernas termine en souhaitant la prospérité du syndicat de la Presse suburbaine. D'unanimes applaudissements accueillent cette péroraison.

La parole est ensuite donnée à M. Leclerc, trésorier.

M. Leclerc expose le compte rendu de la situation financière du Syndicat. Passons sur les chiffres et constatons de suite avec plaisir que, malgré les charges onéreuses et inhérentes à la formation de toute société, la situation financière est d'autant plus prospère qu'aux recettes figurent les dons de M. O. Dhavernas, notre président, de M. Monvoisin, syndic, et surtout de M. Hennape, maire de Nanterre. Aussi des remerciements leur sont-ils votés ainsi qu'à notre dévoué secrétaire, M. Huby, qui a fait sur ses factures d'imprimerie de notables réductions dont profite notre caisse.

Il est autre une autre économie à mentionner et elle a sa valeur; celle du loyer pour le luxueux local qui est gracieusement mis à notre disposition par M. Boiret. Aussi pour lui en témoigner notre gratitude le président propose la nomination du généreux propriétaire comme membre d'honneur du Syndicat. La proposition est adoptée à l'unanimité, ainsi que des félicitations à M. Le-

clerc qui a si bien rempli ses fonctions de trésorier.

A l'ordre du jour figurait le renouvellement du bureau. A l'unanimité les membres sortants sont réélus.

Président: M. O. Dhavernas, O. I., directeur du Journal d'Asnières et de la Banlieue-Ouest, ancien conseiller général de la Somme.

Vice-Président: M. F. Gondry du Jardin, directeur de l'Indépendant de la Banlieue.

Secrétaire général: M. G. d'Avignon, du Tribu de Montreuil.

Secrétaire: M. Huby, directeur du Journal de Nanterre.

Trésorier: M. E. Leclerc, directeur de l'Echo de la Banlieue.

Syndics: MM. Monvoisin, O. A., de la Voix des Communes; L. Sauvage de l'Union Sociétaire; A. Reiser, du Journal d'Asnières et de la Banlieue-Ouest, et L. Rizier, directeur du Courrier de St-Maur, en remplacement de M. du Tarte, décédé.

La proposition du banquet est adoptée. Le soin d'en fixer la date est laissé au bureau qui désignera également des commissaires, chargés de s'en occuper. L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir décidé que le compte rendu de l'assemblée générale serait inséré dans les journaux représentés au Syndicat, la séance est levée.

LA FRATERNELLE

Le banquet de la Fraternelle a eu lieu samedi dernier dans les salons de M. Tragin et a été très brillant.

Quarante et quelques convives étaient présents, nous félicitons particulièrement nombre de dames et de demoiselles qui par leur gracieuse présence et l'éclat de leurs fraîches toilettes embellissaient le joyeux coup d'œil de la table.

Le menu, très bien servi, était des mieux compris, il a fait honneur à la maison Tragin.

La cordialité la plus grande n'a cessé de régner à cette fête de famille.

A dix heures, les invités pour le bal arrivant nombreux et empressés, on a dû expédier vivement les président de la Fraternelle, M. Grelet, le président de la Fraternelle, a remercié les assistants et les présidents ou représentants des sociétés ayant accepté l'invitation de la Fraternelle.

Deux répliques: l'une de M. Papin, président de la « Laborieuse » et des « Enfants de Rueil », l'autre de M. Bizot, président de la « Nanterrienne » et de l'U. C. N. confirment les sentiments de camaraderie existant entre les Sociétés de Rueil et de Nanterre.

Deux ou trois chansons, et la salle est rapidement transformée en bal.

Ce bal a été très animé et ce n'est qu'à six heures du matin que les musiciens ont pu s'esquiver au grand désespoir des infatigables danseurs.

C'est encore un magnifique succès à l'actif de notre vaillante société lyrique.

Généralisation avec 1 fr. 50. — Panacheracia (Corse), le 16 janvier 1897. — Je souffrais d'un affreux mal de reins le ventre se ballonnait souvent, ce qui m'empêchait de m'occuper de mon ménage. J'ai essayé divers remèdes sans succès. Mais j'ai trouvé un grand soulagement aux premiers Pilules Suisses que j'ai prises. L'appât n'a pas tardé à revenir et maintenant que j'ai épuisé la boîte, je me trouve tout à fait guéri. — Mme Marianne AMALIE (Sig. 166.)

M. Hertzog, pharmacien, 29, rue de Grammont, Paris.

ASSOCIATION DES AMBULANCIERS DE FRANCE

Dans sa séance du 19 courant, la section des Ambulanciers de France a décidé de réunir tous ses membres dans un banquet fraternel, qui aura lieu le 12 mars prochain.

La cotisation est fixée par personne à 4 fr.

Les cotisations seront reçues chez le camarade Lamant, jusqu'au 8 mars prochain, 4, rue du Marché, à Nanterre.

Comité des Dames de charité

Le Comité des Dames de Charité, donne une Matinée musicale en faveur des Œuvres des Sœurs de St-Vincent-de-Paul de Nanterre, le dimanche 6 mars, à 4 heures, rue St-Germain, 64.

Les personnes qui ne pourraient y assister, sont priées d'envoyer leur offrande

à la Sœur Supérieure, 60, rue St-Germain.

Nouvelles Locales

Nouvelles bouches d'arrosage

La Cie des Eaux a fait procéder à la pose de quatre nouvelles bouches d'arrosage, une boulevard du Midi, une rue de l'Ouest, une au coin des rues Volant et du Chemin-de-Fer, une au coin de la rue Rigault et du boulevard du Nord; elles ont commencé à être mises en service le 1^{er} mars.

Accident de Voiture

Le 28 février, vers 4 h. de l'après-midi, M. Lallemand, ancien marchand de vins, rue St-Germain, au coin du passage du Sanglier, empruntait la voiture de M. Poupard, laitier, pour aller à Carrières-St-Denis, voir ses enfants qui sont en nourrice, il était accompagné de sa femme et de son petit garçon.

Lorsqu'en tournant rue Castel-Marly pour rentrer sur le boulevard, à une allure assez vive, la voiture renversa, en projetant les trois personnes à terre.

Mme Lallemand a seule été légèrement blessée, quant à la voiture, elle est dans un triste état.

Une erreur

Le Petit Journal rend compte d'un vol de 200 fr. au préjudice de la société coopérative, rue Saint-Germain, à Nanterre.

Ce vol a bien eu lieu, mais, c'est avenue de St-Germain, à Puteaux, à la société la Revendication.

Triste Affaire

Nous lisons dans le Petit Journal de Vendredi dernier l'entrefilet suivant:

Un Enfant martyr à Nanterre

Une vive émotion règne en ce moment à Nanterre au sujet des cruels traitements que des cultivateurs de cette localité, les époux S..., demeurant rue Castel-Marly, ont fait subir à leur enfant, le petit Henri, âgé de six ans.

Ces parents dénaturés, non contents de priver le pauvre enfant de nourriture, l'ont pendant de longs mois relégué dans une écurie où il couchait et d'où il ne sortait que pour se rendre à l'école.

Les traces des coups que le petit martyr recevait chaque jour, et ses plaintes réitérées, finirent par émouvoir les autres enfants de l'école qui firent part à leurs parents du sort de leur petit camarade.

Dès lors, de nombreuses lettres furent adressées au directeur de l'école communale de Nanterre, appelant son attention sur le jeune Henri.

Avant-hier, comme l'enfant se présentait à la classe, portant une nouvelle blessure à la tête, le médecin-inspecteur des établissements scolaires fut appelé.

Le corps du jeune Henri S... était couvert d'ecchymoses provenant de coups.

A la suite de cette constatation une plainte fut portée au commissariat de M. Payaud. Ce magistrat a fait comparaître hier devant lui le père du petit Henri et, en sa présence, a fait déshabiller l'enfant. Pour justifier son indigne conduite, S... a prétendu qu'il « corrigait » son enfant pour le rendre propre.

Malgré ce prétexte, le parquet a été saisi de cette affaire et des poursuites vont être dirigées contre les époux S...

Malgré l'apparence de vraisemblance de cet article, nous ne pouvons croire encore à l'exactitude absolue de ce fait. Nous serons très heureux de le démentir s'il n'est pas exact.

AVIS

Personne, très recommandable, demande à faire des écritures commerciales ou pour entrepreneurs, le soir, à domicile ou chez lui. — S'adresser au bureau du journal.

Etat-Civil de Nanterre

Naisances. — Gérardot, André, avenue de la République, 45; Saulnier, Paul, rue Castel-Marly, 8.

Publications. — M. Creuchet, à Paris et Mme Appé, à Nanterre; M. Trévalinet et Mlle Lebreton, à Nanterre.

Décès. — Mme Niélot, 45 ans, rue Sadi-Carnot, 18; Génot, Augustine, 8 mois, rue des Rosiers, 10; Mme Bernaud, 25 ans, rue Sadi-Carnot, 2; Mme Duché, 30 ans, 76, avenue de la République; Mme Vve Delaunay, 83 ans, rue St-Denis, 8; M. Guenet, 56 ans, avenue de la République, 75.

THÉÂTRE DE RUEIL

Direction: B. RAYMOND et DELACROIX

Dimanche prochain, 6 mars 1898, salle Schneider, grande représentation extraordinaire, organisée avec le concours d'artistes des principaux théâtres de Paris: M. L. Derville, du gymnase; M. Delacroix, des Menus-Plaisirs; Mlle S. d'Orange, du Palais-Royal; M. Darts, du Vaudeville; M. Raymond, des Nouveautés; M. A. Delsarthe, de la Porte-Saint-Martin; MM. Martel, Anthony, Mmes Castel, Martine.

Le grand succès du théâtre des Variétés

LES MÉNAGES PARISIENS

comédie-bouffe en 3 actes de M. Albin Valabrègue

UNE NUIT D'ÉTÉ

vaudeville en un acte de M. Rabourdin

AVIS. — La direction informe le public qu'elle s'est occupée de la mise en état de la Salle, négligée depuis longtemps, afin qu'on puisse y trouver tout le confortable nécessaire.

La salle sera chauffée à partir de la veille.

PRIX DES PLACES

Loges: 2 fr. — Galeries: 1 fr. 25. — Pourtour: 1 fr. — Fauteuils: 1 fr. 50. Parterre: 0 fr. 75.

Bureaux 7 h. 1/4. — Rideau 8 h. 1/2

Le Directeur-gérant: E. HUBY.

ANNONCES & AVIS DIVERS

AUX SPÉCIALITÉS HYGIÉNIQUES ET ANTISEPTIQUES

39, Rue des Poitevins-Parisiens, PARIS (près l'Arc de l'Opéra)

EAU DE CEYLAN

RÉGÉNÉRATEUR RECOLORANT PROGRESSIF

Cette lotion, obtenue par la macération de plantes toniques, est souveraine contre la chute des cheveux et leur décoloration, redonne à la chevelure sa couleur naturelle; active la pousse, débarrasse des pellicules et donne à la chevelure une souplesse et un éclat incomparables.

Mode d'emploi: Agiter le flacon avant de servir, et se frictionner le cuir chevelu avec cette éponge ou brosse douce.

PRIX: Le grand flacon... 7 fr. Le petit flacon... 4 fr.

Envoi en Province contre mandat-poste

LAIT HYGIÉNIQUE

POUR LA BEAUTÉ DU VISAGE et des MAINS

Lotion tonique fortifiante, raffermissant, blanchissant la peau, effaçant complètement toutes taches, taches de rousseur, fatigues du visage, ainsi qu'on teint une fraîcheur et un éclat incomparables.

Mode d'emploi: Se lotionner avec tampon de coton ou petite serviette en peau fine.

Envoi franco contre mandat-poste

ON DEMANDE à prendre

des jeunes enfants en pension, soins de famille. — S'adresser, 50, avenue Henri-Martin, Nanterre.